L'ABEILLE.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT.

PAR BULLIFT, MAGNE & Cie.
No. 51, Rue Chartres.

JOURNAL ORDINAIRE.....$10
COURS POUR PAR ANNÉE.....$10 payable d'avance.

NOUVELLE-ORLEANS:
MARDI MATIN, 6 AVRIL 1841.

POUR GOUVERNEUR:
HENRY JOHNSON.

DU COTON.

III.

Le coton se divise en deux grandes classes, le longue soie et le courte soie. Le coton longue soie ou *Sea Island* est celui qui croît sur un archipel de petites îles qui bordent la côte Orientale de l'Amérique du Nord, de Ste Marie, Georgie, à Charleston, Caroline du Sud et sur le rivage du continent. Le coton courte soie ou *Upland* est celui qui croît dans l'intérieur des terres : ainsi les cotons de la Louisiane, de l'Alabama, du Mississipi, du Tennessee etc. sont classés *Upland*.

Il est probable que la qualité supérieure du *Sea Island* doit être attribuée à la qualité du sol, mais on ne saurait douter que l'air salin des bords de la mer n'y ait pour quelque chose. La graine de cette espèce est noire et quelquefois couverte d'une sorte de duvet.

L'introduction de la culture du *coton Sea Island* en Amérique est due à une circonstance assez curieuse. Un planteur des Antilles se trouvant dans une situation critique fut s'établir aux îles de Bahama et se mit à cultiver du coton; mais le travail de ses esclaves étant très peu productif, il se souvint qu'un ami, Patrick Walsh, planteur à Kingston, lui avait conseillé de s'établir sur les îles du littoral de la Georgie où il lui serait du moins facile de subsister en attendant des temps meilleurs: et il s'y rendit dans cette intention en prévenant son ami. Au printemps de 1786 il reçut de Walsh, de la Jamaïque, divers paquets de graines de la Jamaïque et dans le nombre trois grands sacs de graines de coton de Pernambuco.

Il parait cependant qu'on ne fit aucun usage de cette graine. Seulement, trois ans après, en 1789, ayant eu besoin des sacs pour mettre quelques provisions, on se mit en devoir de les vider et l'on jeta la graine sur un tas de fumier. La saison étant pluvieuse on s'aperçut bientôt qu'une grande partie de ces graines avaient germé et on eut la précaution, plutôt par curiosité que par tout autre motif, de les transplanter dans une terre préparée à cet effet. La succès de cette plantation ayant dépassé ses espérances, puisqu'il en retira plusieurs tonneaux de coton net, il continua sur une plus grande échelle. C'est ainsi que le coton longue soie fut introduit aux State-Unis.

On évalue à près d'un milliard de piastres le capital employé à la culture du coton aux Etats-Unis seulement (Les Etats-Unis fournissent un peu plus de la moitié de la production totale du globe), comme suit :

Deux millions d'acres de terres valant terre moyen $20	$40,000,000
Travailleurs et capitaux d'exploitation de toute nature,	579,000,000
Ensemble,	$919,000,000

Si les Etats-Unis doivent à la culture de coton une grande partie de leur prospérité commerciale, la Nlle-Orléans lui doit son rapide accroissement, nous pourrions presque dire son existence comme grande cité commerçante. Si la Nouvelle-Orléans figure en première ligne comme place d'exportation, c'est au coton qu'elle le doit; et dans le brillant avenir qui lui est réservé, le coton jouera encore le principal rôle. Aussi tous nos efforts doivent-ils tendre à améliorer cette culture de manière à produire mieux et à meilleur marché que les producteurs étrangers.

Nous ne croyons pas devoir abandonner ce sujet sans remettre sous les yeux de nos lecteurs les deux tableaux suivans qui montrent : le premier, la proportion relative de la production du coton dans les divers Etats de l'Union, et le dernier la proportion de production du même laineage dans les diverses parties du monde ; tableaux soumis il y a quelques années au congrès par le secrétaire de la trésorerie.

TABLEAU comparatif de la PRODUCTION DU COTON DANS LES ETATS DE L'UNION.

Année.	Virginie	Caroline du Nord.	Caroline du Sud	Georgie.	Floride.	Alabama.	Tennessee	Mississipi	Louisiane	Arkansas	Missouri et Arkansas	Route de l'Ouest	Route de l'Est	Autres lieux.	Production totale.
1791															400
1801															500
1811															500
1821															800
1831															900

TABLEAU comparatif des millions et livres de coton produits dans chaque partie du monde.

Année.	Etats-Unis.	Brésil.	Amériques.	Egypte.	Indes.	Levant.	Turquie.	Grèce.	Sicile.	Espagne.	Portugal.	Sardaigne.	Italie.	Malte.	Production totale.
1821															250
1831															300
1841															350

ELECTIONS MUNICIPALES.

Conseil Général.

Première Municipalité.	MM. E. A. Canon, P. Soulé.
Seconde Municipalité	MM. J. D. Doriocourt, F. N. Fortier, W. H. Avery, W. L. Hodge, D. J. Rogers, E. H. Barton, J. Gelpi.
Troisième Municipalité.	F. Guy, G. deFérisé, S. Guinault, A. Delassus.

CONSEILS MUNICIPAUX.

Première Municipalité.

Premier district.	G. Musson	221	
	B. D. McNeil	216	
	J. Davis	148	
	D. Dunegre	143	
	Félix Labatut	74	
	L. E. Forstall	66	
Second district.	F. Lafebvre	109	
	M. Cruzat	89	
	Edmond Soulat	75	
	H. D. Pyre	73	
Troisième district.	N. Gurlek	142	
	C. Ramos	118	

SECONDE MUNICIPALITE.

Premier district.	G. Morgan	226
	J. H. Caldwell	156
	Wm. McKean	146
	F. Jordy	144
Second district.	S. J. Peters	186
	E. Yerke	160
	H. Lockett	160
	A. Fitz	154
Troisième district.	B. Whitney	154
	J. Hall	150
	P. Laidlaw	140
	R. M. Dunbar	130

TROISIEME MUNICIPALITE.

Premier district.	J. M. Ducros	64
	D. O. Nadaud	56
Second district.	L. Rigaud	84
	A. Rousseau	82
Troisième district.	Wm. Debuys	94
	C. Tremoulet	49
Quatrième district.	F. Coquet	—

THEATRE D'ORLEANS.

Les commissaires ont nommé hier comme membres de la direction:

MM. F. Peschier, J. L. Forstall, J. Guillot, MM. P. Davis, C. Maeder, Chas. E. Forstall.

Nous avons reçu hier, par la malle, nos journaux de New York jusqu'au 25 courant.

Malle de la Nouvelle-Orléans—D'après l'Avertisseur de Baltimore du 26 dernier, il paraît que les malles de la Nouvelle-Orléans des 8, 11, 13, 14, 16, 15 et 17 mars n'étaient pas encore arrivées; celles des 6, 7, 9, 10 et 12 du même mois ont été reçues.

On paraît espérer que le législateur de la Pennsylvanie viendra au secours des banques qui ont arrêté leurs paiements en espèces. La chambre des représentans a adopté le 24 courant, le rapport de cette chambre, présidé par le comité des banques, établissant des dépôts, passibles de lois d'entre ces institutions qui ne payèrent pas leurs engagements en espèces, et les plaçant, quant aux paiements de leurs dettes, sur le même pied que les individus.

La dernière session du bill autorisant l'émission de petits billets pendant l'espace de 3 ans a été également adopté par 51 contre 42. On présumait que le bill passerait au sénat le jour suivant.

Une maison de commerce nous prie d'insérer l'extrait suivant d'une lettre de Bordeaux,

BORDEAUX, 26 février :

"Les travaux des fortifications de Paris se poursuivent avec vigueur. Quoique la loi soit encore en discussion à la Chambre des Pairs, et notre place se ressent du mouvement de préparation qui s'opère à la masse d'ouvrière réunis sur ce point. La demande des pièces vive pour Paris enlève journellement une quantité considérable de ceux qui étaient destinés aux distilleries d'eau-de-vie. Aussi cet article qui avait été depuis quelque temps à des prix modérés est-il une tendance marquée à la hausse, et nous en entraîne-t-il nous-mêmes. Quant aux eaux-de-vie-lies, elles demeurent de plus en plus rares et les prix montent en proportion de la rareté. Les qualités supérieures sont à peu près épuisées et il en est qu'on ne peut trouver à quel prix que ce soit. La demande pour l'Inde, depuis que les Anglais ont commencé leurs grands mouvements de troupes dans le Nord de la Peninsule et pour la Chine a été considérable et a tout enlevé. On vend à Calcutta les cognac à 22 et 23 roupies ($11 à 11 50 c.) la caisse de 12 bouteilles.

Messieurs les Editeurs,

En parcourant quelques numéros de l'Abeille que je trouvai sur ma table à mon retour de la campagne, j'y ai remarqué avec satisfaction vos justes observations sur le mauvais état de nos rues et du moyen ou remède que vous indiquez pour empêcher le dépérissement du pavé. Si les jantes des roues des drays et charrettes avaient plus d'épaisseur, il est positif que les dégradations du pavé seraient beaucoup moindres et surtout si en observait strictement l'ordonnance de police qui défend de charger plus de trois balles de coton, pourquoi donc ce privilège que s'arrogent les propriétaires de prendre de charger sept balles de coton sur un dray, pesant deux mille huit cents livres au moins, lorsque le marchand ne peut charger que deux barriques de liquides qui ne pèsent que huit cents livres, tout doute que ce fourd poids de sept ou sept balles n'ébranle les pierre et ne soit une contravention aux ordonnances.

Tout en vous foiciant, Messieurs les Editeurs, de votre zèle et votre vigilance à signaler les abus et les choses nuisibles au bien public, permettez moi de vous adresser le reproche d'avoir gardé le silence sur un sujet très grave et qui concernait la tranquillité et le repos des citoyens pendant la nuit. Je veux parler, je fais allusion ici aux bals masqués des rues d'Orléans, St. Philippe et St. Louis, qui ont lieu chaque soir depuis le 1er. novembre jusqu'au 1er. mai, c'est un vrai scandale que ces bals que les bonnes mœurs condamnent, qui n'ont pas pour but un pieux but, qui, il faut subir pendant six mois de l'année sans aucun avantage du danger et du tapage qui se fait chaque nuit par le roulement incessant des voitures et des cris de chartas que font les joyeuses bandes qui vont ou qui reviennent de ces bals dont généralement on ne sait pas. Ah! espérons que les mesures que vous prenez, vous en empêcher la seconde et de la troisième mutinée, qui ont refusé de permettre de semblables bals, même en carnaval.

Je désire, Messieurs, que vous ayez la bonté de donner place à cette communication dans votre intéressante gazette, et ne doute pas que vous le fassiez sans hésitation puisque son motif est tout dans l'intérêt public.

Recevez, Messieurs les éditeurs, l'assurance de toute ma considération.

UN ABONNÉ.

INTERIEUR.

Extrait de la Correspondance de l'Abeille.

BALTIMORE, 25 mars 1841.

La Législature du Maryland s'est réunie aujourd'hui en session extraordinaire pour aviser aux moyens de remplir les engagements de l'Etat.

—

Par un vote de 31 à 31, la Chambre des Représentans de l'Ohio a ajourné indéfiniment la prise en considération du Bill tendant à accorder aux esclaves fugitifs l'avantage d'un jugement par jury.

Nous traduisons ce qui suit du *Lift à Rock* (Ark.) *Gazette*, du 24 mars :

"*Guerre parmi les indiens*—Nous apprenons par un individu qui vient d'arriver de l'intérieur que les hostilités ont commencé entre les indiens Choctows et les Kickas sur les bords de la rivière Blanche.

"Les Kickapous ont pris l'habitude depuis longtemps d'emporter peu à peu sur les terres des Choctaws, malgré les avis réitérés de ceux-ci. Dernièrement le conseil des Choctaws a passé une résolution leur intimant l'ordre de quitter immédiatement leur territoire. Mais les Kickapous au lieu d'obtempérer à cette invitation, se sont préparés à la guerre et ont envoyer demander le secours de leurs alliés qui habitent entre la rivière Choctaw et les montagnes Rocheuses.

"Malheureusement il est à craindre que les Kickapous ne cherchent à élever une frontière sous prétexte de faire la guerre aux Chostaws. Aussi croyons nous que le gouvernement devrait songer à augmenter les garnisons des forts destinés à la défense des frontières.

WASHINGTON.—L'Editeur de *Madisonian* se propose de faire paraître cette feuille tous les jours à partir du commencement de l'extra-session de juin. Il n'y a pas dans tout le pays un seul journal qui mérite mieux que le *Madisonian* de générous encouragement. Il est dirigé avec un remarquable talent et beaucoup de conscience. Durant la dernière lutte présidentielle il a combattu avec une grande énergie et a contribué pour une bonne part à la victoire. Nous recommandons le *Madisonian* à tous ceux qui aiment dans un journal le talent et l'impartialité.

NEW-YORK—M. Van Buren est arrivé à New-York le 23 mars. Il a été reçu par une nombreuse réunion de ses amis politiques qui l'ont conduit jusqu'à son logement. Durant sa visite à Philadelphie, M. Ingersoll, ce représentant, qui, il y a un mois, était si bonne envie d'aller prendre place parmi les locofocos de la Chambre, a exprimé l'espoir de voir M. Van Buren essayer d'une troisième candidature.

Le *Cotal nia* a transporté 3500 lettres, c'est-à-dire 5000 de plus que le plus considérable arrivage. Les frais de poste sur les lettres de New York se sont élevés à dix neuf cent quatre vingt douze piastres.

EXTERIEUR.

CANADA—Le parti de l'Union eu des Tories aura une majorité considérable dans la législature coloniale. Les élections ont été marquées par de grandes désordres et des rixes qui parfois ont été sanglantes. On assure même que plusieurs personnes ont péri. Dans plusieurs endroits, on a fait venir des troupes pour protéger les citoyens contre les attaques illégales des attroupemens.

PUITS ARTESIEN—Une fort belle entreprise industrielle et qui intéresse très fort le monde savant vient d'être terminée aux environs de Paris. C'est le forage d'un puits artésien dans la plaine de Grenelle. Voilà les détails que nous trouvons dans le Courrier des Etats-Unis.

—C'est vers la fin de l'année 1833, que M. Mulot d'Epinay (Sur Seine,) se rendit adjudicataire de l'entreprise du forage, jusqu'à 1,200 pieds, du puits artésien de Grenelle. C'est le 1er. janvier 1834 que M. Louis Mulot, fils aîné de M. Mulot (d'Epinay) commença les premiers travaux de cette grande entreprise.

Le 31 décembre 1836, la sonde avait déjà pénétré à 383 mètres de profondeur; elle avait traversé successivement la couche de terre d'alluvion, les sables, les bancs de craie et de silex s'alternant, et elle était toujours dans une craie dure, verdâtre et très compacte.

Au mois de juin 1839, la sonde était arrivée à 468 mètres et elle perçait toujours le banc de craie.

M. Mulot fils a tenu un journal d'observations qui va devenir d'un grand intérêt pour la science. Non seulement ce régistre indique la nature et l'épaisseur de couches des terrains qui ont été traversées, mais il indique encore les résultats des expériences thermométriques faites avec de plus grand soin; d'un autre côté, M. Mulot a conservé des échantillons des terrains, des sables, des pierres et des craies, des pyrites de fer qu'il a eu à percer.

Enfin, après sept ans, un mois et vingt-six jours de travaux, M. Mulot vient d'obtenir, sur un des points les plus élevés de la capitale, le plus magnifique résultat qui ait jamais été obtenu dans le forage des puits artésiens.

Le puits de l'abattoir de la barrière de Grenelle jette un véritable torrent d'eau que M. Mulot évalue à peu près à 3 mètres cubes par minutes, 180 mètres par heure et 4320 mètres par jour ou 24 heures.

L'eau est poussée à la surface du sol avec une puissance telle qu'elle monterait à plus de dix mètres dans le tube d'élévation.

M. Hémery, directeur des ponts et chaussées, estime que la puissance d'ascension, au fond de ce puits, égale 50 atmosphères, ou 50 fois la force qui fait monter l'eau dans un tube vide à 33 pieds.

L'orifice a environ huit 55 centimètres de diamètre et sa fond 18. Il a 517 mètres de profondeur (environ 1650 pieds,) il est tubé en tôle très forte jusqu'à 539 mètres. Ainsi le dôme des Invalides ayant 108 mètres (330 pieds) d'élévation, l'outil, la sonde avec laquelle travaillait M. Louis Mulot avait près de cinq fois et demie la hauteur de ce monument. Eh bien, cette sonde, formée de barres de fer grosses comme des essieux de voitures, s'est brisée dans le trou jusqu'à trois fois, et, après des travaux inouis, M. Mulot est parvenu à en arracher tous les morceaux et à continuer ensuite son beau travail.

L'eau que le puits verse incessamment est comme un torrent qui a converti en rivière une des rues de l'abattoir; on est occupé présentement à lui creuser un fossé pour la conduire dans un égoût. Cette eau est nitratire et remplie de sable, mais elle n'a aucun goût, ni odeur et elle dissout parfaitement le savon; à la surface de cette eau elle forme comme l'eau des sources Thermales; elle fait monter le thermomètre à 28 degrés. M. Mulot affirme qu'au bout de sept à huit jours, quand les vases sont-rraines se seront définitivement débaylées, l'eau qui jai lit sera claire comme de l'eau de roche.

Depuis hier, M. Mulot a remarqué que la quantité d'eau versée avait presque doublé.

VARIÉTÉS.

LE MARI DE MADAME DE SOLANGE.

I.

Deux hommes étaient assis l'un vis-à-vis de l'autre auprès d'un bureau chargé d'*encrier* ouverts, de parchemins timbrés et de cire à cacheter.

Le costume du premier annonçait l'un des plus brillans gentilshommes de la cour de Louis XV, tandis que le second portait l'habit de drap noir et le jabot en organdi, qui désignent alors l'homme de loi d'une manière presque certaine.

Ainsi, maître Dorocher, reprit le jeune seigneur comme s'il eut voulu résumer les renseignemens que le notaire venait de lui fournir, vous m'assurez que la fortune de Mme. de Solange se monte pas à moins de cent mille livres de revenus; quelle est liquidée de toute dette et susceptible d'augmentation?

—Tout cela, répondit le notaire.

—Pour bien, mais vous n'êtes point seul maître du mariage projeté, mon ami, et tout ce que vous m'avez appris jusqu'à ce jour ne prouve que je vous le connaît pas, l'expérience l'a justifié. Vous devez me donner une nouvelle preuve de vos lumières!

—M. de Lamy peut compter en toute occasion sur mon dévouement, répondit le notaire sérieusement.

—Eh bien! dites moi ce que vous savez de Mme. de Solange et ce que vous en pensez.

—Je pense, répondit le comte, dit-il, que c'est le plus grand homme d'état de l'époque et que tous les autres ne sont, auprès d'elle, que des femmes de ménage.

Le comte regarda Dorocher avec étonnement.

—Vrre Dieu qu'est-elle donc fait de si merveilleux demanda-t-il.

—Elle donne des bals où vous dansez, et elle reçoit chez M. de Choiseul, répondit le notaire; on peut vous parler peu de la cour quand vous êtes auprès de lui, mais vous savez sans doute que Mme. de Solange a été la maîtresse du roi.

—Ah! je comprends; en m'a dit en effet que son père n'était point noble.

—Son père était porte-balle, M. le comte, puis prêteur sur gages, enfin, il a mourut en laissant deux millions. Une bourgeoise ordinaire se fut contentée d'en jouir; mais Mme. de Solange voulait être de la cour. Concevez-vous l'être de la cour quand votre père a vendu des chaussettes de laine! Il fallait d'abord en matière qui fît oublier son origine. Elle eût pu trouver un duc ou un marquis solitaire par le jeu; il y en a toujours quelques-uns dont la noblesse est en vente pour les filles d'enrichis; mais, en épousant, il eût fallu payer des dettes, subir des insolences, et la fille du porte-balle voulait avant tout un mari docile.

—Et vous avez? —Elle découvrit un pauvre gentilhomme qui consentit à lui donner son nom sans stipuler aucun avantage en contrat : c'était M. le marquis de Solange. Le malheureux fut assez heureux pour avoir un mari qui, sans doute, eût avait eu raison de penser qu'un tel mari la laisserait maîtresse de tout, mais elle s'était trompée et supposait l'intérêt. M. de Solange avait pris une femme comme la plupart des gentilshommes prennent du tabac : pour ne pas faire. Nature timide, il n'avait jamais reculé son horizon au delà d'un bonheur vulgaire; n'était un de ces hommes qui, ne voyant pas pour aussi bien au clair de lune de toutes les pensées et de toutes les passions. Aussi une fois soutiré de ses quatre jours, se croise-t-il philosophiquement les bras. Mme. de Solange tentait en vain d'exciter son ambition, de la pousser, de le pousser; elle avait beau souffler sur son âme dans ce corps endormi, y faire entrer sa volonté, régner, parler, marcher pour lui, rien ne pouvait ressusciter cette pâle nature. Pendant dix ans, elle a continué cette ruse ingrate, elle a tenu sous ses bras comme un enfant, sur toutes les routes de crédit, elle l'a conduit à toutes les portes du pouvoir, et toujours le corps sans ame est retombé de son haut : c'était la roche de Sysphe!

—Elle a enfin renoncé pourtant ?

—Oui, mais alors elle a eut une fureur de délire tout ce qu'elle avait fait. Pour pousser M. de Solange, elle lui avait créé une importance artificielle; elle l'avait élevé à lui donner l'air du chef de la cour et n'avait agi pour atteindre que pour ne pas tomber dans le danger et du tapage qui se fait chaque nuit par le roulement incessant des voitures et des cris de chartas que font les joyeuses bandes qui vont ou qui reviennent de ces bals dont généralement on ne sait pas. Ah! espérons que les mesures que vous prenez, vous en empêcher la seconde et de la troisième mutinée, qui ont refusé de permettre de semblables bals, même en carnaval.

Je désire, Messieurs, que vous ayez la bonté de donner place à cette communication dans votre intéressante gazette, et ne doute pas que vous le fassiez sans hésitation puisque son motif est tout dans l'intérêt public.

Recevez, Messieurs les éditeurs, l'assurance de toute ma considération.

UN ABONNÉ.

INTERIEUR.

Extrait de la Correspondance de l'Abeille.

BALTIMORE, 25 mars 1841.

La Législature du Maryland s'est réunie aujourd'hui en session extraordinaire pour aviser aux moyens de remplir les engagemens de l'Etat.

—

Par un vote de 31 à 31, la Chambre des Représentans de l'Ohio a ajourné indéfiniment la prise en considération du Bill tendant à accorder aux esclaves fugitifs l'avantage d'un jugement par jury.

Nous traduisons ce qui suit du *Lift à Rock* (Ark.) *Gazette*, du 24 mars :

"*Guerre parmi les indiens*—Nous apprenons par un individu qui vient d'arriver de l'intérieur que les hostilités ont commencé entre les indiens Choctows et les Kickas sur les bords de la rivière Blanche.

"Les Kickapous ont pris l'habitude depuis longtemps d'emporter peu à peu sur les terres des Choctaws, malgré les avis réitérés de ceux-ci. Dernièrement le conseil des Choctaws a passé une résolution leur intimant l'ordre de quitter immédiatement leur territoire. Mais les Kickapous au lieu d'obtempérer à cette invitation, se sont préparés à la guerre et ont envoyer demander le secours de leurs alliés qui habitent entre la rivière Choctaw et les montagnes Rocheuses.

"Malheureusement il est à craindre que les Kickapous ne cherchent à élever une frontière sous prétexte de faire la guerre aux Chostaws. Aussi croyons nous que le gouvernement devrait songer à augmenter les garnisons des forts destinés à la défense des frontières.

WASHINGTON.—L'Editeur de *Madisonian* se propose de faire paraître cette feuille tous les jours à partir du commencement de l'extra-session de juin. Il n'y a pas dans tout le pays un seul journal qui mérite mieux que le *Madisonian* de générous encouragement. Il est dirigé avec un remarquable talent et beaucoup de conscience. Durant la dernière lutte présidentielle il a combattu avec une grande énergie et a contribué pour une bonne part à la victoire. Nous recommandons le *Madisonian* à tous ceux qui aiment dans un journal le talent et l'impartialité.

NEW-YORK—M. Van Buren est arrivé à New-York le 23 mars. Il a été reçu par une nombreuse réunion de ses amis politiques qui l'ont conduit jusqu'à son logement. Durant sa visite à Philadelphie, M. Ingersoll, ce représentant, qui, il y a un mois, était si bonne envie d'aller prendre place parmi les locofocos de la Chambre, a exprimé l'espoir de voir M. Van Buren essayer d'une troisième candidature.

Le *Cotal nia* a transporté 3500 lettres, c'est-à-dire 5000 de plus que le plus considérable arrivage. Les frais de poste sur les lettres de New York se sont élevés à dix neuf cent quatre vingt douze piastres.

EXTERIEUR.

CANADA—Le parti de l'Union eu des Tories aura une majorité considérable dans la législature coloniale. Les élections ont été marquées par de grandes désordres et des rixes qui parfois ont été sanglantes. On assure même que plusieurs personnes ont péri. Dans plusieurs endroits, on a fait venir des troupes pour protéger les citoyens contre les attaques illégales des attroupemens.

PUITS ARTESIEN—Une fort belle entreprise industrielle et qui intéresse très fort le monde savant vient d'être terminée aux environs de Paris. C'est le forage d'un puits artésien dans la plaine de Grenelle. Voilà les détails que nous trouvons dans le Courrier des Etats-Unis.

—C'est vers la fin de l'année 1833, que M. Mulot d'Epinay (Sur Seine,) se rendit adjudicataire de l'entreprise du forage, jusqu'à 1,200 pieds, du puits artésien de Grenelle. C'est le 1er. janvier 1834 que M. Louis Mulot, fils aîné de M. Mulot (d'Epinay) commença les premiers travaux de cette grande entreprise.

Le 31 décembre 1836, la sonde avait déjà pénétré à 383 mètres de profondeur; elle avait traversé successivement la couche de terre d'alluvion, les sables, les bancs de craie et de silex s'alternant, et elle était toujours dans une craie dure, verdâtre et très compacte.

Au mois de juin 1839, la sonde était arrivée à 468 mètres et elle perçait toujours le banc de craie.

M. Mulot fils a tenu un journal d'observations qui va devenir d'un grand intérêt pour la science. Non seulement ce régistre indique la nature et l'épaisseur de couches des terrains qui ont été traversées, mais il indique encore les résultats des expériences thermométriques faites avec de plus grand soin; d'un autre côté, M. Mulot a conservé des échantillons des terrains, des sables, des pierres et des craies, des pyrites de fer qu'il a eu à percer.

Enfin, après sept ans, un mois et vingt-six jours de travaux, M. Mulot vient d'obtenir, sur un des points les plus élevés de la capitale, le plus magnifique résultat qui ait jamais été obtenu dans le forage des puits artésiens.

Le puits de l'abattoir de la barrière de Grenelle jette un véritable torrent d'eau que M. Mulot évalue à peu près à 3 mètres cubes par minutes, 180 mètres par heure et 4320 mètres par jour ou 24 heures.

L'eau est poussée à la surface du sol avec une puissance telle qu'elle monterait à plus de dix mètres dans le tube d'élévation.

M. Hémery, directeur des ponts et chaussées, estime que la puissance d'ascension, au fond de ce puits, égale 50 atmosphères, ou 50 fois la force qui fait monter l'eau dans un tube vide à 33 pieds.

L'orifice a environ huit 55 centimètres de diamètre et sa fond 18. Il a 517 mètres de profondeur (environ 1650 pieds,) il est tubé en tôle très forte jusqu'à 539 mètres. Ainsi le dôme des Invalides ayant 108 mètres (330 pieds) d'élévation, l'outil, la sonde avec laquelle travaillait M. Louis Mulot avait près de cinq fois et demie la hauteur de ce monument. Eh bien, cette sonde, formée de barres de fer grosses comme des essieux de voitures, s'est brisée dans le trou jusqu'à trois fois, et, après des travaux inouis, M. Mulot est parvenu à en arracher tous les morceaux et à continuer ensuite son beau travail.

L'eau que le puits verse incessamment est comme un torrent qui a converti en rivière une des rues de l'abattoir; on est occupé présentement à lui creuser un fossé pour la conduire dans un égoût. Cette eau est nitratire et remplie de sable, mais elle n'a aucun goût, ni odeur et elle dissout parfaitement le savon; à la surface de cette eau elle forme comme l'eau des sources Thermales; elle fait monter le thermomètre à 28 degrés. M. Mulot affirme qu'au bout de sept à huit jours, quand les vases sous-rraines se seront définitivement débaylées, l'eau qui jai lit sera claire comme de l'eau de roche.

Depuis hier, M. Mulot a remarqué que la quantité d'eau versée avait presque doublé.

VARIÉTÉS.

LE MARI DE MADAME DE SOLANGE.

I.

Deux hommes étaient assis l'un vis-à-vis de l'autre auprès d'un bureau chargé d'*encrier* ouverts, de parchemins timbrés et de cire à cacheter.

Le costume du premier annonçait l'un des plus brillans gentilshommes de la cour de Louis XV, tandis que le second portait l'habit de drap noir et le jabot en organdi, qui désignent alors l'homme de loi d'une manière presque certaine.

Ainsi, maître Dorocher, reprit le jeune seigneur comme s'il eut voulu résumer les renseignemens que le notaire venait de lui fournir, vous m'assurez que la

BATAILLON D'ARTILLERIE ORLEANS.

L'ASSEMBLÉE des membres du bataillon d'artillerie qui avait été convoquée pour l'adoption du nouveau règlement, n'a pu avoir lieu faute de quorum.

Environ 20 membres seulement ont répondu à l'appel.

Il a été reconnu que le comité provisoire avait été chargé de présenter y ont été adoptés en entier et signés par tous les artilleurs présents.

Il a été reconnu que le nombre de demandes d'admission qui ont été faites en même instant, il est permis de croire que l'effectif du bataillon sera bientôt porté à un chiffre de 120 à 140 hommes.

Tous les anciens officiers ont manifesté de nouveau temps, n'ont pas se rendre à cette convocation, parce qu'ils ne pensent pas que le plus leur doit être dû. Mr. J. Duberrier no. 28 rue Royale, pour y prendre connaissance des règlements et les signer, s'ils veulent que leurs nom soient portés sur le nouveau bataillon général.

Les citoyens qui désireraient de s'incorporer dans la bataillon d'artillerie, sont également priés d'aller en prendre lecture : il est réglementé leur convenant ils voudront bien, peu, leur demande d'admission se conformer dispositions de l'article 6, dont ci-dessous copie.

Par ordre du comité.

L. OALLY, président

ARTICLE 6.

DE L'AMMISSION.

Sect. 1 Il n'y aura d'autres distinctions dans le bataillon, que celles qui gêne par la hiérarchie militaire et créées par volonté et le libre vote de ceux qui sont admis dans le corps.

Ainsi, tous individus pourra faire partie du bataillon, dès qu'il remplira les conditions suivantes :

Il faut : 1o. Que le postulant ait moins soix mois de résidence dans l'Etat.

2o. Qu'il ait pris connaissance des réglemens qui régissent le corps.

3o. Qu'il soit connu d'aumoins cinq membres du bataillon.

4o. Qu'il adresse une lettre de demande d'admission au comité. Dans cette lettre signée par lui, il indiquera en vertu de se soumettre aux réglemens et le lieu de son résidence. Il faudra de plus que le postulant ait contracté par un même cinq anciens membres du bataillon, qui témoigneront bien connaître le postulant, ainsi que sa moralité.

Sect. 2. Quand le postulant n'aura pas les moyens de payer son habillement en frais, il en fera l'observation dans sa lettre, en ayant soin de donner la nomenclature des objets qui lui manquent. Mais dans aucun cas, le postulant ne pourra jamais obtenir l'équipement complet. Ceux qui auront un besoin de ce secours, seront tenus de donner au comité un reçu des objets fournis; et en cas de demission ils seront tenus de rendre ces objets, ou leur valeur.

Sect 3 Une fois admis dans le bataillon, on sera tenu de s'habiller et s'équiper le plus promptement possible; et il sera jours après l'admission, le postulant n'a pas paru sous le drapeau, il sera considéré comme se voulant pas faire partie du corps, et son nom sera effacé du control.

Sect. 4. Les membres du bataillon sont ceux qui composent le corps, de la faire; mais il faudra qu'ils en donnent avis par lettre au comité, qui devra leur en accuser réception.

Sect. 5. Quand un membre du bataillon sera convaincu qui sur leur appartenu à d'autres compagnies de la légion, pourra qu'ils portent à violation à l'article un réglement concernant l'ordonnance.

Sect. 6 Il peut y avoir deux le bataillon, des membres honoraires, qui ne seront pas tenus à faire un service actif; mais qui pourront, les quelles, comme membres actifs. Pour être placé dans cette catégorie, il faudra être âgé d'au moins quarante cinq ans. 6 avril—3

☞ Les consignataires par le navire Highlander, de Bordeaux, sont priés d'ouvrer leurs pouvoirs à Mr. Bouyer, Jeune et Fils, no. 4 Place d'Armes.

Les consignataires du navire Wetch, Arnous, Vera Cruz, sont priés d'ouvrer leurs pouvoirs à Mr. Gravier.

Les consignataires du navire Highlander, de Bordeaux, sont priés d'ouvrer leurs pouvoirs à Mr. Gravier.

Les consignataires du navire Eagle, Varin, New York, sont priés d'ouvrer leurs pouvoirs à Mr. Gravier.

Les consignataires du navire Bordeaux